

Le 9 novembre deux mille vingt et un, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Appel nominal :

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Luc SERVILLE, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Elsa VASSE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Arnaud ARGENTIN.

Etaient absents : Thierry LAFFINEUR (pouvoir à Olivier ROCHE), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Claudine MABIRE (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

2) Désignation du Secrétaire de séance : M. Daniel BIGOT.

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2021, sous réserve des modifications suivantes :

Marie-Pierre PIROCCHI : lors de l'examen de la question 8 concernant le Plan local de l'habitat (PLH), il y a eu un débat. J'avais notamment indiqué qu'on allait créer un ghetto en centre-ville.

Olivier ROCHE : pour ce qui me concerne, j'avais indiqué lors du conseil municipal que la commune avait déjà fait un commentaire sur la fiche communale du PLH soumis à la Communauté urbaine. Nous avons notamment clairement indiqué que nous ne souhaitons pas que trop de logements sociaux soient créés en centre-ville, notamment pour éviter leur concentration sur un périmètre restreint. L'idée est la même que celle du ghetto que vous évoquez.

Jacques MARTIN : j'ai assisté au Conseil communautaire et les remarques de la commune ne sont pas indiquées dans le document.

Jean-Louis ROUSSELIN : M. MARTIN, les documents doivent être lus jusqu'au bout. Ces informations figurent en page 495 du Programme local de l'habitat que vous avez voté en conseil municipal.

Marie-Pierre PIROCCHI : vous aviez indiqué lors de ce conseil municipal que vous nous communiqueriez le chiffre de consommation du fonds de concours de la Communauté urbaine. Or, ce n'est pas fait !

Olivier ROCHE : il a été donné hier soir lors de la commission finances. 60 % environ du fond a été sollicité.

4) Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire : par courrier du 10 octobre 2021, Mme Valérie MAURISSE m'a informé de son souhait de démissionner du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, c'est le candidat arrivant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Octeville demain » qui est appelé à remplacer Mme MAURISSE.

Je vous propose d'installer Mme Elsa VASSE dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le conseil municipal prend acte

5) Modification de la composition des commissions municipales d'études

Monsieur le Maire : par délibération du 9 juin 2020, vous avez décidé de créer des commissions municipales d'études. Leur composition a été actualisée par délibération du 28 juin 2021.

Au début de cette séance du conseil municipal, M. Elsa VASSE a été installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

La tradition républicaine veut qu'un élu nouvellement installé prenne place dans les commissions à la place de l'élu qu'il remplace.

Je vous propose ainsi d'actualiser le tableau des commissions municipales d'études :

COMMISSION TECHNIQUE
Président : M. le Maire
Françoise DEGENETAIS
Didier GERVAIS
Sylvain CHICOT
Patrick SILORET
Georges LEMAITRE
Daniel BIGOT
Denis RIOULT
Jean-Luc SERVILLE
Brigitte PRINCE
Claudine MABIRE

COMMISSION SPORT, CULTURE ET ANIMATION
Président : M. le Maire
Michèle GAUTIER
Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT
Frédérique VAUDRY
Isabelle JULIEN
Patrick SILORET
Marie-France BEAUVAIS
Elsa VASSE
Audrey BUSSY
Philippe DESHAYES
Arnaud ARGENTIN

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL
Président : M. le Maire
Françoise DEGENETAIS
Christine DONNET
Marie-France BEAUVAIS
Elsa VASSE
Annie DURAND
Marie-Claude CRESSENT
Frédérique CORMONT
Jean-Luc SERVILLE
Jacques MARTIN
Marie-Pierre PIROCCHI

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHÉS
Président : M. le Maire
Françoise DEGENETAIS
Olivier ROCHE
Michèle GAUTIER
Frédérique VAUDRY
Didier GERVAIS
Thierry LAFFINEUR
Marie-Claude CRESSENT
Michel MAILLARD
Brigitte PRINCE
Arnaud ARGENTIN

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'Espace culturel :

Monsieur le Maire : par délibération du 15 février 2021, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace culturel.

La consultation, lancée le 21 février 2021, a conduit le jury de concours, réuni le 25 mai 2021, à se prononcer en faveur de trois équipes admises à déposer une offre :

- le cabinet Christophe Bidaud Architectes ;
- le cabinet Vignault x Faure ;
- l'Atelier d'architecture King Kong.

Suite à la remise des prestations par ces candidats, le jury s'est réuni le 8 novembre 2021 et a décidé de retenir un cabinet.

C'est le cabinet Vignault x Faure qui a été retenu.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Arnaud ARGENTIN : quelle est l'essence du bois ?

Jean-Louis ROUSSELIN : c'est du châtaigner. C'est un bois assez résistant, notamment utilisé comme poteau de clôture.

Marie-Pierre PIROCCHI : quelles sont les références de l'architecte ?

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : ses références ont été présentées lors du 1^{er} jury. Il est spécialisé dans la réalisation de salles culturelles et de médiathèques. Il a notamment réalisé des salles à Guipavas et à Château-Gonthier. Le hasard fait que je connais celle de Guipavas et il s'agit d'une réalisation remarquable.

Arnaud ARGENTIN : que prévoit le budget de 3 millions d'euros ? Est-ce que les espaces extérieurs sont inclus ?

Jean-Louis ROUSSELIN : la voirie de desserte du parking située à l'arrière n'est pas incluse, mais les le parvis de l'établissement et les espaces verts le sont.

Jacques MARTIN : c'est un bel édifice. Mais je suis dubitatif parce qu'on est une commune de 6000 habitants. Il me semble qu'il va falloir beaucoup de monde pour faire tourner l'équipement. Je pense qu'on va avoir besoin de 8 ou 10 personnes.

Jean-Louis ROUSSELIN : il va effectivement falloir recruter des agents, mais pas dans les proportions que vous évoquez. Sur la masse salariale, je tiens à insister sur la bonne gestion de la municipalité. En 2021, le montant de la masse salariale sera le même que celui de 2014. Cela montre clairement que nous gérons la masse salariale avec une grande habileté. Nous faisons de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, ce qui permet entre autre, au fil de l'évolution des technologies, de réaffecter et de faire évoluer certaines personnes vers de nouveaux postes.

Dans les prochains mois, nous allons devoir bâtir un PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) pour l'espace culturel ; il nous permettra de calibrer le niveau de notre intervention et le niveau des besoins en personnel de l'équipement. C'est une des missions de la directrice de la culture nouvellement embauchée.

Jean-Jacques ONO-DIT-BOT : on a de nombreux équipements sportifs dans la commune et ils sont quasiment tous en bon état. Il manque un équipement pour la culture,

notamment pour les enfants des écoles. Il s'agit par ailleurs d'un équipement qui aura vocation à accueillir tous les Octevillais.

Jean-Louis ROUSSELIN : un de nos objectifs est aussi de lutter contre une forme d'évasion culturelle des Octevillais vers les communes du Havre ou de Montivilliers.

Sur la pertinence d'un tel équipement pour la taille de notre commune, nous nous sommes inspirés du pôle culturel de la commune de Plouescat, commune de moins de 3500 habitants. La fréquentation de leur nouvelle médiathèque a été multipliée par 4 avec l'arrivée du pôle culture qui comporte aussi une salle de spectacles.

Marie-Pierre PIROCCHI : j'ai regardé le chiffre d'affaires du candidat retenu. Il est relativement faible (environ 148 000 €) et je suis donc inquiète quant à la fiabilité de cet architecte.

Olivier ROCHE : cette question a fait l'objet d'un examen lors du premier jury. (*renseignement pris hors conseil, le chiffre d'affaires déclaré au concours s'élevait à 530 000 € en 2019*)

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Demande de subvention générale pour l'espace culturel

Monsieur le Maire : lors de la présente séance du conseil municipal, vous m'avez autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace culturel.

Au cours des précédentes séances, vous m'avez également autorisé à solliciter des subventions auprès de divers financeurs pour la réalisation de cet équipement :

- délibération n° DE AF 2019 75 028 du 25 février 2019 : demande de subvention au Conseil départemental ;
- délibération n° DE AF 2021 710 017 du 15 février 2021 : demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- délibération n° DE AF 2012 75 064 du 28 juin 2021 : demande de subvention au titre de la Dotation globale de décentralisation pour la réalisation d'une médiathèque.

Il apparaît que les financeurs potentiels de ce projet sont très divers et je vous propose de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de tout partenaire, quel qu'il soit.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Arnaud ARGENTIN : qu'entendez-vous par « des financements privés » ?

Jean-Louis ROUSSELIN : depuis que nous avons lancé ce projet, nous avons remarqué que de nombreuses structures, publiques ou privées, pouvaient attribuer des subventions à des projets liés à la lecture publique. Cette délibération nous permet de solliciter des financements de manière très large. Rassurez-vous, il ne s'agit pas de vendre le nom de l'équipement à une entreprise privée. Il s'agit en fait de rechercher du mécénat ou des financements par le biais de fondation d'entreprises. Rien de plus.

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : Arnaud ARGENTIN)

8) Dénomination de l'espace culturel

Monsieur le Maire : la commune souhaite réaliser un espace culturel sur la zone de l'Estran sise rue Michel Morin. Il est maintenant temps de dénommer cet équipement.

Comme indiqué lors du conseil municipal du 14 septembre 2021, dix noms sont soumis à votre sagacité. Il convient d'en retenir trois parmi la liste suivante ; ils seront ensuite proposés au vote des Octevillais :

- les Galets ;
- le Sémaphore ;
- le Cap ;
- la Vague ;
- l'Astrolabe ;
- le Goéland ;
- le Cargo ;
- la Boussole ;
- le Sextant ;
- le Cabestan.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Après dépouillement, les 3 noms retenus sont les suivants :

- les Galets,
- le Cap,
- les Goélands.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

9) Adhésion à diverses associations culturelles

Monsieur le Maire : je vous propose d'adhérer à plusieurs associations culturelles professionnelles. Il s'agit de préparer la livraison de l'espace culturel.

L'adhésion à ces associations va permettre de bénéficier de conseils, d'échanger entre professionnels et d'accéder aux journées professionnelles qu'elles organisent régulièrement.

La plupart de ses associations permettent le travail en commun avec des établissements publics tels que la DRAC (direction régionale de l'action culturelle) :

- Normandie Livre et Lecture (montant de l'adhésion annuelle estimée pour 2022 : 55 €) ;
- Association des bibliothécaires musicaux (montant de l'adhésion annuelle estimée pour 2022 : 60 €) ;
- Coopération pour l'accès aux ressources numériques : (montant de l'adhésion annuelle estimée pour 2022 : 55 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis ROUSSELIN :

- un service de location de trottinettes a été mis en place au Havre il y a quelques mois. Il sera aussi déployé à Octeville-sur-mer dans quelques semaines.

Olivier ROCHE :

- le groupe de travail urbanisme sera lancé le 24 novembre ; le PLUI, la modification du PLU littoral, la DPMEC et les modifications de règlement dans le centre-bourg seront abordés.

Didier GERVAIS :

- 2 abribus neufs vont être installés très rapidement sur la RD940, l'un au bout du chemin René Fannonel, l'autre au bout du chemin de l'Arsenal ;
- les travaux de revêtement de la RD940 sont en cours de réalisation.

Françoise DEGENETAIS :

- 26 au 28 novembre : collecte nationale de la Banque alimentaire.

Patrick SILORET :

- au 25 octobre, 74 dossiers de subvention à l'achat de vélos à assistance électrique ont été traités depuis le début de l'année ;
- des toilettes sèches ont été installées sur l'aire de jeux de la place Foch.

Christine DONNET :

- organisation du repas des aînés les 24 et 25 novembre. Les courriers ont été adressés aux plus de 67 ans et presque 400 personnes sont inscrites pour ces deux repas.

QUESTIONS DIVERSES

Arnaud ARGENTIN : quand la prochaine commission logements se déroulera-t-elle ? Peut-on avoir l'idée de la composition des logements sociaux ?

Jean-Louis ROUSSELIN : on ne peut pas connaître l'évolution de la composition familiale de chaque logement social, puisqu'il s'agit de la stricte relation entre le bailleur et la famille hébergée. La commission logements n'est par ailleurs pas obligatoire en droit ; seule la Commission d'attribution des logements de chaque bailleur social est obligatoire.

Marie-Pierre PIROCCHI : je souhaitais revenir sur la mise à disposition des salles en septembre à certaines associations. Des salles ont été prêtées, alors que le maire avait annoncé que ce ne serait pas le cas !

Jean-Louis ROUSSELIN : seules deux dérogations ont été accordées en septembre : ces dérogations avaient d'ailleurs été annoncées en conseil municipal, ainsi que dans un courrier adressé à l'ensemble des présidents d'associations. Depuis quelques semaines, les contraintes ont été partiellement levées, notamment dans la salle Michel Adam.

Marie-Pierre PIROCCHI : la commune va-t-elle faire quelque chose pour les maraichers qui ont été sinistrés ? Ils ne sont en effet pas assurés pour leurs serres de maraichages et ont donc perdu leur outil de travail avec la tempête du 21 octobre.

Philippe DESHAYES : avez-vous pris un arrêté de catastrophe naturelle ?

Jean-Louis ROUSSELIN : deux types d'intervention ont été réalisées auprès de la Communauté urbaine pour la mise en à disposition gratuite de bennes pour évacuer les déchets plastiques des serres détruites. C'était une demandes des maraichers que j'ai visités dès le jour de la tempête. Des actions sont par ailleurs menées auprès de la Chambre d'agriculture pour permettre aux maraichers de se regrouper pour être assurés à des coûts acceptables.

Pour ce qui concerne l'arrêté de catastrophe naturelle, il s'agit d'une compétence exclusive de l'Etat. Les communes n'ont aucun pouvoir en la matière. Il s'avère que nous étions très éloignés des conditions qui permettent de déclencher cet état.

Marie-Pierre PIROCCHI : je suis aussi intervenue pour la mise à disposition de bennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.